

# Baux ruraux et transmissions évoqués, demain, à Sandillon

Le syndicat de la propriété privée rurale du Loiret, présidé par Denis Lablée, se réunira en assemblée générale demain, à 11 heures, à la salle des fêtes de Sandillon.

Passé ce moment statutaire, deux interventions à destination du grand public, à partir de 14 h 30. Maître Trébous, avocat à Bourges, évoquera les baux ruraux. Quant à Mélanie Baudet, notaire à Jargeau, elle fera un topo sur les transmissions. À l'issue de ces deux interventions, les auditeurs pourront poser des questions.

Comme son nom l'indique, cette association départementale, qui regroupe 160 adhérents, défend et soutient les propriétaires. Sa vocation est de restaurer leur place, au sein du territoire rural, auprès des décideurs politiques et économiques. Sur son site, le syndicat indique : « À titre d'exemple, nous avons été partie prenante de la révision du décret départemental datant de 2004 sur les loyers minima et maxima des baux ruraux pour aboutir ainsi à un décret signé par toutes les parties prenantes plus pro-



**TRANSMISSIONS.** La notaire de Jargeau fera un topo.

ches de la réalité économique. »

Denis Lablée s'est lancé dans la modernisation de ce syndicat en l'ouvrant aux moyens de communication, via un site Internet et une page Facebook. Il tient à associer les autres membres du bureau dans cette démarche d'ouverture, en particulier Laurence Fabre, la vice-présidente, de Saint-Florent-le-Jeune, qui gère les dossiers liés à la chasse. ■

Alexis Marie  
alexis.marie@centrefrance.com

► **Contacts.** Site : [www.propriete-rurale45.com](http://www.propriete-rurale45.com) ; page Facebook ; permanences téléphoniques.